Fiche de données de sécurité

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE
Date / mise à jour le: 18.06.2010 Version: 3.0
Produit: **ATENEA® DF**

175 01 F
(30347199/SDS_CPA_FR/FR)
date d'impression 18.06.2010

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

ATENEA® DF

Utilisation: produit phytosanitaire, fongicide

Société:
BASF Agro SAS
21, chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
FRANCE
Téléphone: +33 1 4964-5732
Téléfax numéro: +33 1 4964-5380
adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:
Tél.: 01 40 05 48 48 Centre Anti-Poisons de Paris
Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)
International emergency number (Numéro d'urgence international):
Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

Dangers possibles : (conforme à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

3. Composition / Information sur les composants

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, granulés dispersibles dans l'eau

Composants dangereux
conformément à la directive 1999/45/CE

soufre

Teneur (W/W): 80 %
Numéro CAS: 7704-34-9
Numéro-CE: 231-722-6
Symbole(s) de danger: Xi
Phrase(s)-R: 38

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

4. Premiers Secours

Après inhalation:
Repos, air frais. Consulter un médecin au besoin.

Après contact avec la peau:
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:
Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:
Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

Indications pour le médecin:
Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:
eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Risques particuliers:
oxydes de soufre

Equipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Mesures individuelles de prévention:
Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Oter immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Mesures de protection de l'environnement:
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Procédés de nettoyage/ramassage:
Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).
Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.
Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Eviter la formation de poussières. Eviter le dépôt de poussières. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. La poussière peut former avec l'air un mélange explosible.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.
Autres données sur les conditions de stockage: Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C
Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:
Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2). Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/ de poussières inhalables. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante.

Protection des mains:
Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0 ,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:
Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:
Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Retirer les vêtements souillés. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Ranger séparément les vêtements de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	granulés fins pauvres en poussière	
Couleur:	gris brun	
Odeur:	faible odeur caractéristique, typique de soufre	
Valeur du pH:	env. 9 (1 %(m), 20 °C)	
Point de fusion:	112,6 - 116 °C	
Point d'éclair:	210 °C	
Inflammabilité:	pas facilement inflammable non inflammable	(Directive 92/69/CEE, A.10)
Auto-inflammabilité:	non auto-inflammable	
Energie minimale d'ignition:	0 - < 10 mJ	
Risque d'explosion:	Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.	

Propriétés comburantes:	N'est pas un oxydant.	
Pression de vapeur:	négligeable	
Densité:	env. 1,88 g/cm3 (20 °C)	
Densité relative:	1,88 (20 °C)	
Densité apparente:	870 - 953 kg/m3	
Solubilité dans l'eau:	dispersible	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow):	non applicable	
Tension superficielle:	72,9 mN/m (20 °C; 0,1 %(V)) 72,3 mN/m (20 °C; 0,7 %(V))	
Viscosité dynamique:	non applicable	
Viscosité, cinématique:	non applicable	
Répartition granulométrique:	particules >= 500 µm	<= 10 %
	particules <= 75 µm	<= 10 %
	particules <= 50 µm	2,2 %

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: 190 °C (VDI 2263, Feuille 1, 1.4.1)
Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Réactions dangereuses:
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Données expérimentales/calculées:
DL50 rat (par voie orale): > 2.200 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): > 5,4 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Irritation

Données expérimentales/calculées:
Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésions oculaires graves/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Données expérimentales/calculées:
essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) > 5.000 mg/l, Salmo gairdneri, syn. O. mykiss (statique)

CL50 (96 h) > 5.000 mg/l, Cyprinus carpio

NOEC (28 j) 32 mg/l, Oncorhynchus mykiss (Ligne directrice 204 de l'OCDE, Écoulement.)

Invertébrés aquatiques:
CE50 (48 h) > 1.000 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):
CE50 (72 h) 290 mg/l, Ankistrodesmus bibraianus (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

Microorganismes/Effet sur la boue activée:
CE50 (18 h) > 2.000 mg/l, Pseudomonas putida (statique)

Persistance et dégradabilité

Données sur l'élimination:
Difficilement biodégradable.

Données relatives à : soufre
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Produit minéral, ne peut être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:
Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport fluvial intérieur
ADNR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime
IMDG
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Sea transport
IMDG
Not classified as a dangerous good under transport regulations

Transport aérien
IATA/ICAO
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Air transport
IATA/ICAO
Not classified as a dangerous good under transport regulations

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales

Directives UE:

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon les directives CE.

Classification/étiquetage selon la Directive européenne (1999/45/CE) validée par les autorités nationales (Décision d'autorisation de mise sur le marché) (France).:

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPe 3.5	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon les directives CE.

Autres prescriptions

Rubrique(s) des ICPE (France) - (Fabrication et/ou Emploi et/ou Stockage): 1523 C.2.

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

Délai de rentrée dans la culture de 6 heures après traitement pour les travailleurs

16. Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 3 sous 'Composants dangereux'.

Xi	Irritant.
38	Irritant pour la peau.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.